



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.DEC/720  
22 février 2006

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

**594ème séance plénière**

PC Journal No 594, point 1 de l'ordre du jour

**DECISION No 720**  
**RECOMMANDATION VISANT A PROROGER LE MANDAT DU**  
**DIRECTEUR DU BUREAU DES INSTITUTIONS DEMOCRATIQUES**  
**ET DES DROITS DE L'HOMME**

Le Conseil permanent,

Rappelant la décision du Conseil ministériel, prise à sa deuxième Réunion à Prague, en 1992, concernant le développement du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH),

Notant que le mandat du Directeur actuel du BIDDH, l'Ambassadeur Christian Strohal, expire le 28 février 2006,

1. Demande au Président du Conseil permanent de transmettre au Président en exercice le projet de décision du Conseil ministériel sur la prorogation du mandat du Directeur du BIDDH, tel qu'il figure dans le document MC.DD/1/06 du 21 février 2006 ;
2. Recommande au Conseil ministériel d'adopter cette décision par le biais d'une procédure d'approbation tacite prenant fin le 27 février 2006.